



9 mars 2026

# Agents de SNCF Gares & Connexions

En signant l'avenant à l'accord d'intéressement en juin 2024, l'UNSA G&C a souhaité que les salariés de la SA soient encore plus associés au partage de la création de valeur réalisée au cours de l'année.

## INTÉRESSEMENT

# 1335 € \*



### Focus sur les 7 critères

#### #1 EBITDA

Objectif en Surperformance  
Résultat : 580 €

#### #2 Cash Flow Libre

Objectif en Superperformance  
Résultat : 230 €

#3 Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt  
Objectif Non Atteint  
Résultat : 0 €

#4 Taux d'engagement mesure sur le baromètre « C'est à vous »  
Objectif atteint  
Résultat : 50€

#5 Taux de réalisation des EIA  
Objectif en Superperformance  
Résultat : 165 €

#6 Note de satisfaction globale au baromètre de satisfaction (BSC)  
Objectif en Surperformance  
Résultat : 170 €

#7 Trajectoire Carbone  
Objectif atteint  
Résultat : 140 €

Des négociations vont s'ouvrir en 2026 pour permettre la signature d'un avenant à l'accord intéressement en cours.

**En votant UNSA-Ferroviaire, vous avez l'assurance d'un accord de haut niveau.**

Pour être valable, un accord doit être signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant au moins 50 % des salariés.

La confiance que vous avez accordée à l'UNSA-Ferroviaire lors des dernières élections CSE G&C permet à vos représentants UNSA G&C de négocier et signer **SEULS** cet accord .

\* pour un salarié présent à temps plein toute l'année 2025

À l'UNSA, PAS DE BLA-BLA, QUE DES RÉSULTATS !



L'intéressement grâce à l'UNSA Ferroviaire  
c'est 6270,73 € en 5 ans  
pour les agents de Gares & Connexions

| 2022  | 2023   | 2024      | 2025   | 2026   |
|-------|--------|-----------|--------|--------|
| 913 € | 1213 € | 1358,73 € | 1451 € | 1335 € |

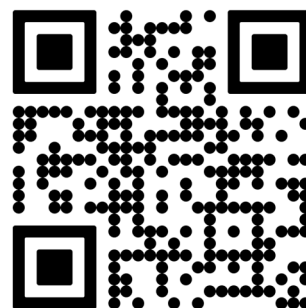
À l'UNSA Ferroviaire, nous travaillons concrètement pour votre pouvoir d'achat sans dogmatisme, ni populisme mais avec seul objectif:  
**AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT DES SALARIÉS**

Rejoignez-nous !

### Les revendications de l'UNSA-Ferroviaire

**#1** Un accord d'intéressement Groupe permettant à l'ensemble des salariés de percevoir un intéressement reprenant des critères identiques et cohérents.

**#2** En attendant la signature d'un tel accord, l'UNSA demande un supplément permettant à tous les salariés de bénéficier d'un minimum d'intéressement à quatre chiffres.



### EN SAVOIR PLUS SUR VOTRE INTÉRESSEMENT

› L'intéressement ouvre également droit au placement de son montant, pour une durée de cinq ans, sur le plan d'épargne groupe (PEG), permettant à l'entreprise d'apporter un abondement.

En plaçant **1335 € brut** sur le PEG, vous bénéficierez de **270,55 € brut** d'abondement\*, soit au total **1605,55 € brut**.

\*pour un salarié n'ayant pas déjà bénéficié de l'abondement au titre de précédents versements sur l'année en cours, et en cas de placement de l'intégralité de la prime